Mouvement de grève dans le secteur de la santé Les retenues irrégulières de salaires seront remboursées

Le ministre en charge du dialogue social, Pr Séni Mahamadou OUEDRAOGO, s'est entretenu, au **nom du gouvernement**, avec les premiers responsables de la Fédération des syndicats de la santé humaine du Burkina Faso (F-santé-BF), dans la soirée de ce mardi 19 novembre 2019 à Ouagadougou. Il s'est agi de discuter des préoccupations de la F-Santé, notamment des retenues de salaires.

Pendant plus de deux heures d'horloge, les responsables de la Fédération des syndicats de la santé humaine du Burkina Faso (F-santé-BF) ont discuté avec le ministre de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale, Pr Séni Mahamadou OUEDRAOGO. Les deux parties se sont accordées sur plusieurs points.

Le gouvernement a rassuré les partenaires sociaux que les retenues de salaires pour fait de grèves se feront conformément à la réglementation en vigueur. Il s'est engagé à rembourser les retenues opérées sur les salaires bien que les agents aient travaillé. La retenue va se faire en fonction des jours non travaillés. « On ne fera pas de retenues pour les jours qui ont été travaillés. Deuxième élément qu'il convient de retenir, c'est qu'au Burkina, on applique le principe du 30ème indivisible. Même si vous faites une grève de 30 minutes dans la journée, on vous fait une retenue de salaire d'une journée. C'est ce principe qui sera appliqué. Un jour non travaillé, c'est ce jour qui sera coupé et non le mois. Nous avons convenu là-dessus parce que c'est ce sont les principes qui encadrent les retenues pour fait de grève au Burkina », a expliqué le ministre Séni Mahamadou OUEDRAOGO. Des propos confirmés par le porte-parole de la F-santé, Dr Alfred OUEDRAOGO. « Nous avons eu une discussion avec un contenu sur un certain nombre d'éléments dont l'élément central est les coupures abusives et irrégulières. Nous avons eu une proposition d'accord que nous allons soumettre à nos bases et c'est à nos bases d'apprécier et qu'on puisse en tirer les conséquences », a-t-il expliqué. Dr Alfred OUEDRAOGO a en outre déclaré : « Nous sommes un groupe de syndicats légalistes. Nous sommes un groupe de syndicats désireux de respecter tout ce qui est environnement réglementaire au Burkina. Nous estimons que les jours où nous n'avons pas travaillé, c'est normal qu'on les coupe. Mais les jours où nous avons travaillé, ce sont des sommes qui sont dues ».

Par ailleurs, les deux parties ont poursuivi leurs discussions sur leur projet de protocole d'accord de trêve sociale entamées, le mardi 12 novembre dernier. Chaque partie a fait ses amendements. « Substantiellement nous avons aujourd'hui un document dont le contenu fait consensus. Au niveau du gouvernement, le Ministère de la santé, celui de la fonction publique ont donné leur quitus. La F-santé a aussi donné son quitus et on espère que dans les prochains jours, ce projet qui va devenir le protocole de trêve sociale sera signé », a indiqué le ministre OUEDRAOGO.

Les représentants de la F-santé promettent de le soumettre également à leurs bases pour appréciation. Le compte rendu à la base se fera au cours de la nuit du mardi à mercredi. C'est elle qui décidera de la levée ou non du mot d'ordre de grève lancé à compter de ce mercredi 20 novembre 2019 et ce, jusqu'au 30 novembre prochain par les syndicats membres de la F-santé